

Demande de prestations

Décès, rente, invalidité permanente totale

Pour toute question concernant la constitution de ce dossier, appelez-nous au :
0972 672 222 (appel non surtaxé)

Document à retourner : AG2R LA MONDIALE - TSA 37001 - 59071 ROUBAIX CEDEX 1

S'agit-il d'une demande de :

- | | |
|--|--|
| ☐ capital consécutive au décès du participant ? | ☐ frais d'obsèques ? |
| ☐ capital consécutive à la survenance d'un état d'invalidité permanente totale du participant ? | ☐ rente d'éducation ? |
| ☐ pré-décès du conjoint ? | ☐ rente de conjoint ? |
| | ☐ capital consécutive au décès du conjoint survenant après celui du participant (garantie double effet) ? |

Entreprise

Nom et adresse de la société mandante : _____

N° de SIRET : _____

N° de contrat prévoyance : _____

Personne à contacter : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Adresse de correspondance (si différente de l'adresse de l'employeur) : _____

Téléphone : _____

Gérant concerné par la déclaration

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom d'usage : _____

Nom de naissance : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____

Commune de naissance : _____

Département de naissance : _____

Pays de naissance : _____

N° de Sécurité sociale : _____

Date d'entrée dans l'entreprise : _____

N° de catégorie au contrat à laquelle appartient l'assuré : _____

Date d'affiliation au régime décès : _____

Le décès a-t-il été précédé d'une période d'arrêt de travail indemnisée par AG2R Prévoyance ? ☐ OUI ☐ NON
(voir liste des pièces à fournir)

Date d'arrêt de travail : _____

Date éventuelle de rupture du contrat de travail : _____

Date du décès : _____

Situation familiale au jour du décès :

☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf(ve)

☐ Séparé(e) ☐ Pacsé(e) ☐ Concubinage

Nombre d'enfant(s) à charge : _____

Si la personne n'est pas le gérant

Nom d'usage de la personne décédée (si différent) : _____

Nom de naissance : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____

Lien de parenté avec le gérant : _____

Date du décès : _____

Déclaration de commissions

Veuillez remplir, ci-dessous, la grille des commissions des mois précédant :

- ☐ le décès,
- ☐ l'arrêt de travail (si une période de maladie a précédé le décès ou l'état d'invalidité permanente totale).

Important

La rubrique « commissions » ne doit pas être complétée dans le cas où le contrat d'adhésion prévoit un capital forfaitaire d'un montant fixe ou en pourcentage du plafond de la Sécurité sociale .

	Commission du mois ⁽¹⁾		Périodes d'absence pour maladie non rémunérées	Commission totale qu'aurait perçue l'intéressé pour le mois en cours s'il n'avait pas été arrêté pour maladie	
	Brut	Net imposable		Brut	Net imposable
Commission brute du mois N – 1 (mois précédant le décès ou l'arrêt de travail)	_____ €	_____ €		_____ €	_____ €
Commission brute du mois N – 2	_____ €	_____ €		_____ €	_____ €
Commission brute du mois N – 3	_____ €	_____ €		_____ €	_____ €
Commission brute du mois N – 4	_____ €	_____ €		_____ €	_____ €
Commission brute du mois N – 5	_____ €	_____ €		_____ €	_____ €
Commission brute du mois N – 6	_____ €	_____ €		_____ €	_____ €
Commission brute du mois N – 7	_____ €	_____ €		_____ €	_____ €
Commission brute du mois N – 8	_____ €	_____ €		_____ €	_____ €
Commission brute du mois N – 9	_____ €	_____ €		_____ €	_____ €
Commission brute du mois N – 10	_____ €	_____ €		_____ €	_____ €
Commission brute du mois N – 11	_____ €	_____ €		_____ €	_____ €
Commission brute du mois N – 12	_____ €	_____ €		_____ €	_____ €
Total	_____ 0 €	_____ 0 €		_____ 0 €	_____ 0 €

(1) La commission totale s'entend de toute rémunération ayant donné lieu à cotisation au risque décès .

Fait à : _____

Date :

Cachet et signature de la société mandante

Personne(s) référente(s) pour la constitution du dossier de demande de versement de la prestation* – (à compléter obligatoirement ou recopier sur papier libre)

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus et reconnais avoir été informé(e) que la présente déclaration engage ma responsabilité en cas de faux ou usage de faux selon l'article 441-7⁽¹⁾ du Code pénal et en cas d'escroquerie ou tentative selon les articles 313-1⁽²⁾ et 313-3⁽³⁾ du Code pénal.

* Pour le capital décès , le versement sera effectué conformément à la désignation de bénéficiaire(s) de l'assuré ou à défaut selon la dévolution contractuelle .

(1) Article 441-7
Indépendamment des cas prévus au présent chapitre , est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :
- 1 . d'établir une attestation ou un certificat faisant état des faits matériellement inexactes ;
- 2 . de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;
- 3 . de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié .

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui .

(2) Article 313-1
L'escroquerie est le fait , soit par l'usage d'un faux nom ou d'une fausse qualité , soit par l'abus d'une qualité vraie , soit par l'emploi des manœuvres frauduleuses , de tromper une personne physique ou morale et de la déterminer ainsi , à son préjudice ou au préjudice d'un tiers , à

remettre des fonds , des valeurs ou un bien quelconque , à fournir un service ou à consentir à un acte d'obligation ou décharge . L'escroquerie est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 375 000 € d'amende .

(3) Article 313-3
La tentative des infractions prévues par la présente section est punie des mêmes peines .
Les dispositions de l'article 311-12 sont applicables au délit d'escroquerie .

Je m'engage par ailleurs à informer l'institution assurant le service des prestations de tout changement ultérieur dans les données de la présente déclaration.

Fait à : _____

Date :

Nom : _____

Prénoms : _____

Signature

En cas de besoin

Important

Si l'ensemble des bénéficiaires souhaitent nommer un interlocuteur unique pour la constitution administrative du dossier et/ou le paiement du capital décès, merci de vous rapprocher du centre de gestion en charge du dossier.

Pour nous permettre de prendre contact avec vous, merci de renseigner les éléments suivants :

Nom et prénom : _____

Lien de parenté avec le défunt : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Pièces à fournir

Cette liste n'est pas exhaustive et l'organisme assureur se réserve le droit de demander toutes autres pièces nécessaires à l'étude du dossier.

Documents à fournir selon la situation familiale et les garanties du contrat	Capital décès	Rente conjoint	Rente éducation, orphelin et/ou handicap	Pré-décès	Frais obsèques	invalidité permanente totale
☐ Demande de prestations complétée par l'employeur et la ou les personnes référentes pour la constitution du dossier	●	●	●	●	●	●
☐ Acte de décès original avec filiation	●	●	●	●	●	
☐ Acte de naissance original, à jour des mentions marginales au jour du décès, du défunt et des bénéficiaires (datant de moins de 3 mois)	●	●	●	● (uniquement du défunt)	● (uniquement du défunt)	●
☐ Copie intégrale du ou des livrets de famille de l'assuré à jour de toutes les mentions marginales (sauf si célibataire sans enfant)	●	●	●	●	●	●
☐ Copie de la pièce d'identité de chaque bénéficiaire	●	●	●	●	● (uniquement pièce d'identité de la personne ayant réglé les frais d'obsèques)	●
☐ Acte de notoriété originale ou copie authentique, à défaut Attestation de dévolution successorale originale	●	●	●			●
☐ Copie du certificat médical post-mortem précisant la cause du décès (naturelle ou accidentelle)	●	●	●			
☐ Copie intégrale du dernier avis d'imposition	●	●	●			●
☐ Copie des bulletins de commissions des 12 mois précédant le décès ou l'arrêt de travail en cas d'arrêt maladie avant le décès ou l'Invalidité Permanente Totale	●	●	●		● (uniquement du mois du décès)	●
☐ Si le décès, ou l'Invalidité Permanente Totale, est précédé d'un arrêt de travail non indemnisé par AG2R Prévoyance : attestation de la Sécurité sociale précisant les périodes indemnisées de la date d'arrêt jusqu'à la date du décès et, s'il y a lieu, d'une pension d'invalidité depuis la date de reconnaissance de l'invalidité	●	●	●			●
☐ Copie de l'ordonnance du juge des tutelles désignant l'administrateur légal des biens du ou des enfants mineurs (ou des majeurs incapables) et précisant les modalités de paiement des prestations	● (si enfant(s) mineur(s) ou majeur(s) incapable(s) bénéficiaire(s) du capital)		●			

Documents à fournir selon la situation familiale et les garanties du contrat	Capital décès	Rente conjoint	Rente éducation, orphelin et/ou handicap	Pré-décès	Frais obsèques	invalidité permanente totale
☐ Relevé d'identité bancaire au nom de chaque bénéficiaire Cas particuliers : - Relevé d'identité bancaire portant la mention "sous administration légale de..." pour chaque enfant mineur bénéficiaire du capital décès - Relevé d'identité bancaire du représentant légal de l'enfant mineur pour le versement de - le rente éducation	●	●	●	●	●	●
Pour le salarié marié, engagé dans un PACS ou vivant en concubinage						
☐ Attestation sur l'honneur (originale) de non séparation de fait au jour du décès	●	●				
☐ Justificatif de domicile commun au moment du décès (datant de moins de 3 mois)	●	●				
☐ Certificat de vie commune (ou de concubinage) original délivré par la mairie, à défaut déclaration sur l'honneur originale de concubinage	●	●				
Pour chaque enfant à charge (en fonction de la définition prévue au contrat)						
☐ Copie de l'attestation jointe à la carte vitale du défunt et de chaque bénéficiaire	● *		●			
☐ Pour les enfants de plus de 16 ans, un des justificatifs suivants : - certificat de scolarité original - attestation originale de l'organisme de formation professionnelle en alternance - copie du contrat d'apprentissage ou de qualification si études par alternance - attestation originale d'inscription récente à France Travail (précisant être à la recherche d'un premier emploi et percevoir ou non des allocations)	● *		●			
☐ En présence d'enfant invalide : copie du titre de pension d'invalidité ou attestation de la CDAPH (ou autre organisme habilité)	● *		●			
En cas de décès accidentel						
☐ En cas de majoration accident : une copie du procès verbal de Police ou de Gendarmerie	●					
☐ En l'absence de majoration accident : Indiquer les circonstances de l'accident (article de presse relatant les faits et l'identité du défunt ou courrier)	●					
☐ Si majoration accident prévue au contrat en cas de décès reconnu en accident du travail ou maladie professionnelle par le régime de base : décision du régime de base	●					●
Pour les frais d'obsèques						
☐ Copie de la facture acquittée des frais d'obsèques mentionnant le nom et le prénom de la personne ayant réglé les frais					●	

Documents à fournir selon la situation familiale et les garanties du contrat	Capital décès	Rente conjoint	Rente éducation, orphelin et/ou handicap	Pré-décès	Frais obsèques	invalidité permanente totale
--	---------------	----------------	--	-----------	----------------	------------------------------

En cas d'Invalidité Permanente Totale

☐ Certificat original du médecin traitant						●
☐ Copie de la notification de la pension d'invalidité 2 ^e ou 3 ^e catégorie du régime de base (selon garanties du contrat) ou justificatif de la majoration de la pension accordée pour assistance d'une tierce personne en cas d'accident du travail ou maladie professionnelle						●

* Justificatifs à fournir en cas de majoration pour enfant à charge prévue au contrat pour la garantie Capital Décès et en fonction de la définition prévue au contrat.